

Compte-rendu du Conseil municipal
du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON (arrivé à 18h55), M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents excusés : Mme Gisèle HAYS, M. Cyril COUE

Pouvoirs : Mme Gisèle HAYS à Mme Viviane OLIVEUX

Date de convocation : 12 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Mme Viviane OLIVEUX

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations au Maire – Décisions prises
2. Mairie de Meucon – Demande de participation classe ULIS
3. Cession Le Tallec – Rue des 3 Frères Samson
4. Acquisition parcelle ZN 240 à M. Jérôme Le Brech et Mme Cyndie Loc'H Kerhern Brénolo et déclassement de chemin
5. Rando thématique « Les voix de la Résistance » : demande de subvention
6. Cheminements doux rue de Rennes et rue de Vannes : demande de subvention
7. Vidéoprotection : demande de subvention
8. Autorisation de mandat des travaux d'investissement (pour permettre le paiement des factures avant le vote du budget)
9. Petites Villes de Demain : Approbation de la Convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT
10. Enedis : servitudes de passages pour les réseaux
11. Demande de garantie d'emprunt par Morbihan Habitat pour la construction de 4 logements à la Résidence des Mégalithes (1^{ère} tranche)
12. Questions diverses

1. Délégation au Maire – Décisions prises

- Opérations diverses

o Opération 166 – Bâtiments

- EURL RLB Couverture : Réparation toiture école 890.00 € HT
- SAS Couverture Boussicaud : Couverture salle du Vertin 7 471.00€ HT
- O bois de brin : Rénovation charpente et plancher local 1 rue de Rennes 7 377€ HT (en partie pour logement au-dessus de la librairie)

- EURL RLB Couverture : Rénovation toiture local 1 rue de Rennes 15 146€ HT (en partie pour logement au-dessus de la librairie)
- Opération 239 - Voirie
 - Atech : 5 Pots de fleurs polyéthylène 2 622€ HT (rue des Genêts et pôle santé)

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

2. Mairie de Meucon – Demande de participation classe ULIS

N° 2024 01 01

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la mairie de Meucon sollicite une contribution de la commune de Saint Jean Brévelay pour un enfant brévelais scolarisé en classe ULIS dans leur école communale.

La mairie de Meucon sollicite un montant de 334.57 € pour le coût d'un élève élémentaire et 45.10 pour les fournitures scolaires pour un élève soit un total de 379.67 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide,
- De verser la somme de 379.67 € à la mairie de Meucon.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

3. Cession Le Tallec rue des 3 Frères Samson

N° 2024 01 02

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 23 octobre 2023. La superficie notifiée dans cette délibération pour la parcelle YV 703 comportait une erreur. En effet la parcelle fait 306 m² et non 295 m².

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que M. LE TALLEC Thierry et Mme BLAIRE Sabrina se sont portés acquéreurs d'une partie de la parcelle cadastrée YV 563 d'une superficie de 157 m² et la YV 703 pour 306 m², soit une superficie totale de 463 m². Ces parcelles sont situées rue des 3 Frères Samson.

Le service des Domaines a été consulté pour cette cession et a estimé le 22/01/2024, le prix de 18,80 € le m².



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Décide d'autoriser ces cessions au prix de 25 € le m²,
- Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

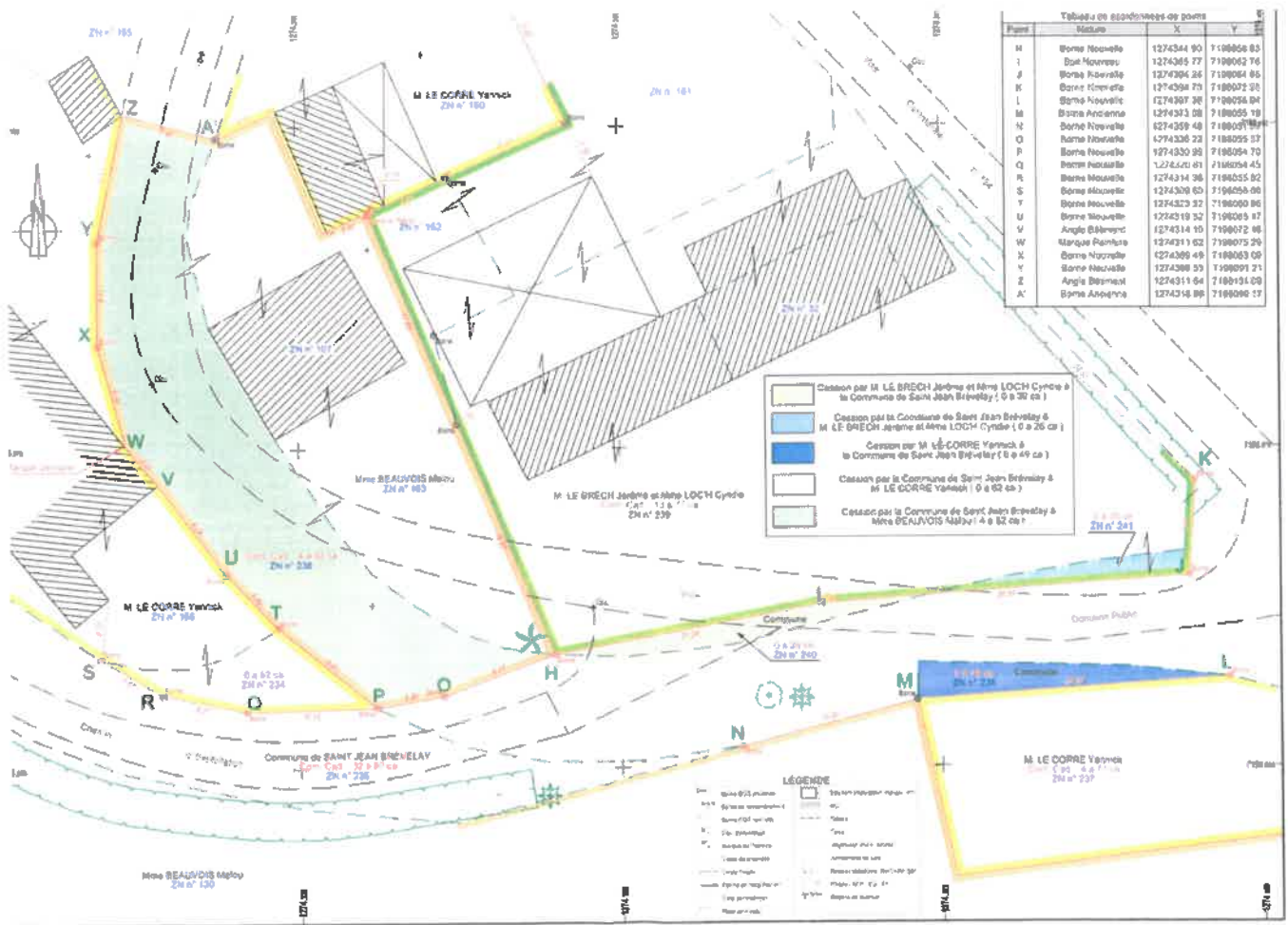
4. Cessions et acquisitions à Brénolo

N° 2024 01 03

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération en date du 24 avril 2023 concernant les cessions et acquisitions à Brénolo.

Il convient de reprendre cette délibération pour préciser le déclassement du chemin communal dans le domaine privé de la commune.





La commune cède :

- à M. LE BRECH Jérôme et Mme LOC'H Cyndie la parcelle ZN 241 pour 0 à 26 ca
- A M. LE CORRE Yannick la parcelle ZN 234 pour 0 à 62 ca
- A Mme BEAUVOIS Malou la parcelle ZN 238 pour 4 à 52 ca

Et la commune achète :

- A M. LE CORRE Yannick la parcelle ZN 236 pour 0 à 49 ca
- A M. Le BRECH Jérôme et Mme LOC'H Cyndie la parcelle ZN 240 pour 0 à 39 ca

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'autoriser ces cessions et acquisitions comme énumérées ci-dessus au prix de 0.50 le m²,
- Dit que les frais de notaire et géomètre seront à la charge des acquéreurs pour les cessions,
- Dit que les frais de notaire et géomètre seront à la charge de la commune pour les acquisitions,
- Décide d'autoriser le déclassement du chemin dans le domaine privé de la commune pour permettre sa cession.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

5. Randonnée thématique « les voix de la Résistance » - Demande de subvention

N° 2024 01 04

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les travaux de la commission communication pour la mise en place de la randonnée thématique « les voix de la Résistance ».

Il présente le devis de la société Fortress Adventure d'un montant de 9 450 € HT. Pour la mise en place de ce projet il est possible d'obtenir un financement auprès de l'ONAC à hauteur de 25 % pour cet aménagement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'autoriser M. le maire à solliciter la subvention auprès de l'ONAC,
- De valider le plan de financement suivant :

- Coût HT du projet : 9 450 €
- Subvention ONAC : 2 362.50 €
- Fonds propres : 7 087.50 €

- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

6. Cheminement doux et renaturation rue de Vannes et rue de Rennes

N° 2024 01 05

(arrivée de M. Yann LE BRETON à 18h55)

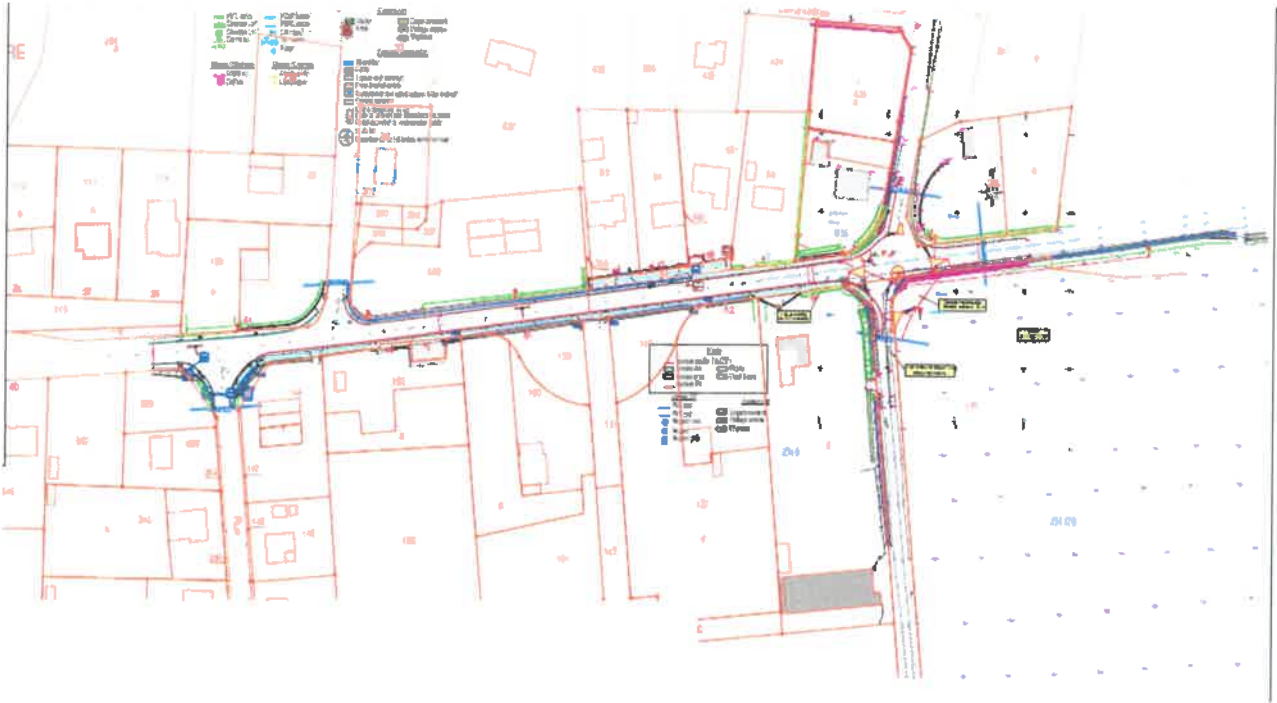
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission en charge des aménagements cheminements doux et renaturation rue de Vannes et rue de Rennes s'est réunie avec le cabinet CEA pour établir un projet d'aménagement.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal ce projet.

Rue de Vannes



Rue de Rennes



Coût des travaux de l'opération :

- Rue de Vannes : 323 220 € HT
- Rue de Rennes : 350 470 € HT
- Rue de Rennes (face au cimetière) : 42 620 € HT

Coût total de l'opération : 716 310 € HT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est possible d'obtenir des financements pour ces travaux auprès du Département et de l'État.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De solliciter des financements auprès de l'État, du Département et tous les autres financeurs,
- D'Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

7. Vidéo-protection : demande de subvention

N° 2024 01 06

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le dispositif de vidéo-protection qui leur a été présenté par Morbihan Énergies. Morbihan Énergies a poursuivi l'étude du projet et a transmis un budget pour cette opération.

Le budget total s'élève à 192 460 € HT. Cette mise en place de la vidéo-protection pourrait se faire en 2 phases. Pour la réalisation de l'opération il est possible d'obtenir des financements auprès de l'État au titre du FIPDR.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De solliciter des financements auprès de l'État, du Département et tous les autres financeurs,
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Votants : 22
Adopté à l'unanimité

8. Autorisation de mandats des travaux d'investissement (pour permettre le paiement des factures avant le vote du budget)

N° 2024 01 07

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lorsque le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'au vote de ce budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire invite, comme les années précédentes, les membres du Conseil municipal à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption du budget, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise M. le maire à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption du budget, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Votants : 22
Adopté à l'unanimité

9. Petites Villes de Demain : Approbation de la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT

N° 2024 01 08

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2021 portant création de la communauté de communes Centre Morbihan Communauté par partage de la communauté de communes existante Centre Morbihan Communauté en deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

VU la délibération du 16 décembre 2021 portant création d'un poste de contrat de projet pour le recrutement d'un chef de projet Petites villes de demain,

VU la délibération du 10 mars 2022 autorisant le Président à signer la convention d'adhésion au programme proposée par Centre Morbihan Communauté,

VU la délibération du 09 mai 2022 autorisant le Maire de Saint Jean Brévelay à signer la convention d'adhésion au programme proposée par Centre Morbihan Communauté,

VU la délibération du 14 juin 2022 autorisant le Maire de Locminé à signer la convention d'adhésion au programme proposée par Centre Morbihan Communauté,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que le programme Petites villes de demain est un outil de relance au service des territoires dont l'objectif est de permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs,

Considérant que les communes de Locminé et Saint-Jean-Brévelay par ailleurs identifiées comme pôle urbain et pôle de proximité dans la structure territoriale du SCoT, se sont portées candidates et ont été retenues au titre du programme,

Considérant la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain du 20 juin 2022 liant les communes bénéficiaires, Centre Morbihan Communauté et l'Etat et formalisant les objectifs,

Considérant que ce programme est animé par un chef de projet recruté par Centre Morbihan Communauté dans le cadre d'un contrat de projet et dont le poste est pour partie financé par la Banque des Territoires,

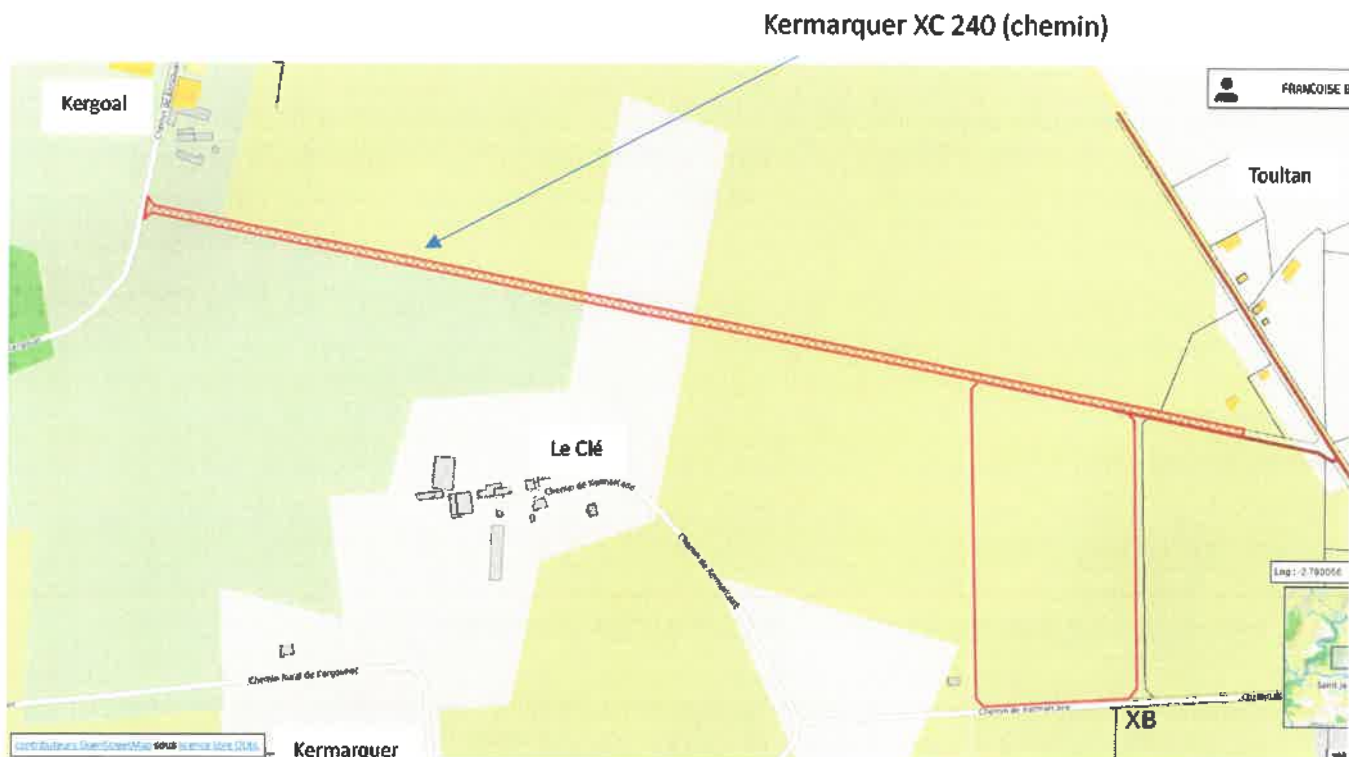
Considérant l'engagement des collectivités bénéficiaires de ce programme à signer et à mettre en œuvre une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire,

Considérant que la Convention cadre jointe en annexe à la présente délibération

- A pour objet de :
 - Présenter les ambitions de Centre Morbihan Communauté, Locminé et Saint Jean Brévelay sur leurs projets de territoire et en matière de revitalisation des centralités
 - Définir des périmètres d'intervention, un plan d'actions et des intentions de projet sur les communes de Locminé et Saint Jean Brévelay,
 - Préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme,
 - Asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.
- Prévoit la stratégie suivante décomposée en 4 orientations et 3 axes et 14 objectifs :
 - **Orientation 1 : Des centres villes accueillants et agréables à vivre**
 - Objectif 1 : Lutter contre la vacance, résorber l'habitat indigne et la précarité énergétique sur le territoire de Centre Morbihan Communauté
 - Objectif 2 : Permettre et accompagner la réhabilitation des espaces et bâtiments délaissés du centre-ville de Locminé
 - Objectif 3 : Développer l'habitat de manière raisonnée et rénover le parc de logements existant dans le bourg de Saint Jean Brévelay
 - Objectif 4 : Renforcer les équipements et les services dans le bourg de Saint Jean Brévelay
 - **Orientation 2 : Des centres-villes aux offres commerciales et aux équipements pérennes et variés**
 - Objectif 1 : Mieux connaître l'offre commerciale du centre-ville de Locminé et les locaux disponibles pour la conforter
 - Objectif 2 : Renforcer le tissu commercial du bourg de Saint Jean Brévelay
 - Objectif 3 : Renforcer les équipements et services dans le bourg de Saint-Jean Brévelay
 - **Orientation 3 : Des centres-villes accessibles par tous modes de déplacement**
 - Objectif 1 : Développer les déplacements à vélo sur le territoire de Centre Morbihan Communauté
 - Objectif 2 : Rendre effectif le droit à la mobilité sur le territoire de Centre Morbihan Communauté
 - Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité du centre-ville de Locminé, notamment aux modes de déplacement actifs
 - Objectif 4 : Créer un réseau de liaisons douces pour relier les quartiers et les équipements au centre-bourg à Saint Jean Brévelay
 - **Orientation 4 : Des centres villes au contact de la nature, au patrimoine à valoriser**
 - Objectif 1 : Renforcer la place de l'eau et de la nature dans la ville de Locminé
 - Objectif 2 : Consolider les connexions entre la ville de Locminé et les espaces naturels
 - Objectif 3 : Favoriser la biodiversité dans le bourg de Saint Jean Brévelay

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- **D'APPROUVER** le contenu de la convention ORT qui expose le projet de territoire de Centre Morbihan Communauté, des communes de Locminé et de Saint Jean Brévelay, ainsi que les secteurs d'intervention, les orientations, actions et intentions de projet qui en découlent,
- **D'AUTORISER M. le Président** à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire et toutes autres pièces s'y rapportant,



Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - Autorise M. le maire à signer les conventions de passage avec Enédis.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

11. Demande de garantie d'emprunts par Morbihan Habitat pour la construction de 4 logements à la Résidence des Mégalithes (1^{ère} tranche)

N° 2024 01 10

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt n°154983 en annexe signé entre : Office Public de l'Habitat du Morbihan ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Saint Jean Brévelay accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 565 791,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 154983 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 282 895,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée et la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

12. Questions diverses

Transmission des documents pour les réunions du Conseil municipal

N° 2024 01 11

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal de dématérialiser les envois destinés aux élus concernant les séances du Conseil municipal (convocations, notices).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'autoriser M. le maire à transmettre aux membres du Conseil municipal par mail tous les documents (convocations et notices) pour les réunions du Conseil municipal.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

Course des écoles de cyclisme – 13 juillet 2024 – Spectacle « son et lumière »

N° 2024 01 12

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande de course cycliste a été formulée pour le 13 juillet 2024. L'idée d'un spectacle « son et lumière » est soumise, mais il faudra prévoir une consultation pour l'organisation de cette soirée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'autoriser le passage de la course cycliste sur la commune,
- D'autoriser M. le maire à consulter des organismes pour l'organisation de ce spectacle.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

- Le 17 février aura lieu des plantations de 9 H à 12 H.

- Le podologue a donné congé de son bail. Il libérera le local au 1^{er} juin 2024.

- Le mercredi 21 février à partir de 14 H : visite de Lancelot au Roc St André et la fabrique du whisky à Ploërmel pour l'ensemble du Conseil municipal accompagné des conjoints.

- Le permis d'aménager de la 2^{ème} tranche de la Résidence des Mégalithes va être déposé.

- City stade : Le devis initialement retenu était celui de Sport Nature pour un montant de 39 382.42 € HT. Nous avons demandé à SDU (fournisseurs retenus pour les équipements de la salle de gymnastique) de nous présenter leur meilleure offre (sachant que leur devis initial était plus cher que Sport Nature). Ils ont donc présenté une nouvelle offre : 32 317.82 € HT et offrant un rack de 5 vélos (valeur 196.88 € HT) et un assis debout (valeur 419.78 € HT). Cette proposition prévoit une structure galva acier et poteaux couleurs (photo city stade de Lanouée).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le maire,



Le secrétaire de séance,

